

Ajournement

au monde à entreprendre une telle initiative. Voilà qui renforce notre image de leader mondial en matière de droits des femmes.

Nous avons un système qui évolue et se développe constamment. C'est un système qui sait tirer parti de ses réalisations comme de ses erreurs. C'est un système qui continuera de servir les intérêts des Canadiens et du Canada, maintenant et dans les années à venir. Pour toutes ces raisons, je ne peux pas appuyer la motion du député.

J'aimerais profiter de l'occasion pour souhaiter à toutes celles et tous ceux qui nous écoutent ce soir ainsi qu'à tous les députés un joyeux Noël et une bonne et heureuse année.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorités du *Feuilleton*.

Y a-t-il consentement unanime pour que nous passions au débat d'ajournement?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, le 20 novembre dernier, j'ai posé une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à propos du sort de la famille de Carmen et d'Alexander Dima, des réfugiés roumains expulsés par le Canada vers les États-Unis, où ils ont déposé une demande d'immigration en bonne et due forme.

Depuis le 5 avril 1995, cette famille attend une réponse à Plattsburgh, où elle survit logée par les Frères des écoles chrétiennes de cette ville américaine et grâce au soutien financier de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce de Montréal. Avant leur départ, les fonctionnaires de l'immigration avaient donné l'assurance aux Dima que leur dossier serait traité avec sympathie et célérité.

Or, huit mois plus tard, le couple Dima et leurs enfants attendent toujours la réponse des autorités de l'immigration, malgré que le gouvernement du Québec ait agi avec beaucoup de diligence en émettant le certificat de sélection, le 14 juin dernier. Une fois de plus, je tiens à dénoncer très vigoureusement toutes les tracasseries administratives et la lenteur injustifiée dans le traitement de cette demande.

• (1835)

À cause de ces délais interminables, la famille Dima risque également d'être déportée des États-Unis. La question des délais

est l'un des problèmes majeurs dans le traitement des demandes d'immigration et du statut de réfugié.

Il faudrait que le ministre et les autorités de l'immigration s'aperçoivent que derrière de telles demandes, il y a des personnes, des familles, des enfants et que c'est inhumain de les faire attendre des mois et des années.

Je demande au ministre de faire preuve de compassion à la veille de Noël à l'égard des réfugiés. Noël est le temps de la compassion et de la générosité.

Si vous me permettez, j'aimerais mentionner le cas de Victor Regalado qui attend une réponse à sa demande de statut de réfugié depuis 13 ans. C'est un record. Dans l'intervalle, ce réfugié salvadorien a étudié ici, travaillé, obtenu des bourses du Conseil des Arts du Canada, vit avec une citoyenne canadienne, avec laquelle il a eu deux enfants et fait une contribution importante à la société québécoise, particulièrement dans le domaine de la cinématographie. Je demande au ministre de lui accorder la résidence permanente dans les plus brefs délais.

Enfin, je voudrais faire parvenir mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de paix à tous les immigrants et réfugiés demeurant au Québec et au Canada, à l'occasion de Noël et de la nouvelle année 1996. Mes vœux également à la députée de Halifax et au ministre de l'Immigration.

[Traduction]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Madame la Présidente, comme le député le sait bien, la famille Dima a collaboré avec les autorités de l'immigration en retournant aux États-Unis, où elle a présenté une demande en passant par la filière régulière.

Il est très important que le député prenne note que, dans les bureaux des visas aux États-Unis, 83 p. 100 des demandes des requérants indépendants sont traitées dans les 10 mois. Notamment, dans le bureau des visas de New York, 80 p. 100 des visas sont délivrés dans les huit mois.

Bien sûr, il faut répondre à toutes les prescriptions de la loi concernant le traitement d'une demande d'un requérant indépendant avant qu'un visa ne soit délivré. Il faut donc procéder aux vérifications de santé et de sécurité qui sont nécessaires. Le député le sait bien. Dans le cas qui nous occupe, on n'a pas encore répondu à certaines prescriptions. Lorsque tous les renseignements pertinents auront été reçus, les autorités chargées des visas seront en mesure de prendre une décision définitive.

Je suis sûre que tous les députés auront un joyeux Noël. Bonne nuit à tous.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui à l'unanimité, la motion est retirée.